



## Maison Dacquin Pôle de prévention des conduites addictives

---

### LES JEUDIS DE LA PREVENTION

Jeudi 5 mars 2009 de 14 à 16 heures  
A la Maison Dacquin

#### « Le trafic »

24 personnes étaient réunies pour cette séance parmi lesquelles : directeurs de structures médico-sociales, assistantes-sociales scolaires, infirmières scolaires, professionnels du travail social et de la prévention.

Pour aborder ce sujet, nous avons invité **Madame le Capitaine Christine Courleux (Formateur Relais Anti Drogues, -Police Nationale-)** et **Monsieur Serge Turounet (Brigadier Major de la Police Judiciaire)**.

Le trafic se définit par l'appât du gain, il s'effectue par la vente en gros ou semi-gros de produits stupéfiants et illicites.

Le « Petit Larousse » le définit comme « **un commerce illégal et clandestin** ».

Il implique diverses personnes en partant de l'investisseur, passant par le grossiste, le semi-grossiste et le revendeur jusqu'au consommateur.

Dans la législation française, l'usage de stupéfiants est considéré comme un délit, il est sanctionné par le Code de la Santé Publique. Le trafic qui est défini soit par la fabrication, la détention, l'exportation ou l'importation est sanctionné quant à lui par le Code Pénal.

Une différenciation est également faite entre le trafic « **simple** » et le trafic en « **bande organisée** », ce dernier étant criminalisé depuis 2004.

Au niveau local, le trafic est traité par la Police ou la Gendarmerie Nationale, selon son importance et l'apparition de ramifications, un relais est fait avec la Police Judiciaire au niveau régional.

Pour les forces de l'ordre, le plus difficile est d'arriver à différencier un simple usager d'un trafiquant.

Actuellement, les plus grands producteurs de cannabis sont le Maroc et l'Afghanistan, ce commerce représente une part importante de leur économie nationale.

Au niveau du transport, le cannabis part des côtes espagnoles dans le cadre d'une organisation nommée « **le GO FAST** ». Le trajet est organisé de façon à ce qu'il soit rapide, direct et encadré. Trois voitures opèrent, la première avec une mission de repérage, la deuxième contenant le produit et la troisième avec à son bord le propriétaire des produits. La mise en place de ce convoi permet aux trafiquants de s'informer entre eux pour minimiser les risques.

Il faut garder à l'esprit que c'est un commerce illégal très lucratif : pour exemple un kilo de cannabis au départ du Maroc vaut entre 80 et 100 euros, son prix est entre 400 et 500 euros en Espagne et il sera revendu 1000 euros en France.

Concernant le trafic d'héroïne, ce dernier est plus rentable mais également plus dangereux, sachant que le mode de transport ou de vente est quasi similaire.

Pour avoir un ordre d'idée du bénéfice que peuvent faire les investisseurs dans un trafic d'héroïne, il faut savoir qu'un kilo au prix de départ vaut 10 000 euros et rapportera en fin de chaîne de revente 180 000 euros.

Pour démanteler un réseau, la brigade des stupéfiants doit remonter la pyramide en partant du simple consommateur pour arriver jusqu'au financeur.

Toutefois, le constat de ces professionnels de terrain intervenant dans les affaires de trafic de stupéfiants est de dire que lorsqu'un réseau est supprimé cela engendre la suppression d'un concurrent et permet au final de faire éclore un autre réseau car les consommateurs sont toujours présents et demandeurs.

*Ce résumé des échanges a été rédigé par Karole Favre, animatrice de prévention à la Maison Dacquin et Karen Pierreton, éducatrice à la Maison Dacquin.*